

Publié par : juridique
Date de dépôt : 17/04/2026
Date de retrait : 17/06/2026



COMMUNE DE VENELLES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL.**

Séance du 14 Avril 2026
à 18h30

Le Conseil Municipal de la commune de Venelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	29

PRESENTS : ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, BERNARD ROUBY, MARIE SEDANO, DAVID THUILLIER, MARIE-ANNICK AUPEIX, PHILIPPE PIERRE, VALERIE BUSSO, NICOLAS CONRAD, SYLVIE ANDRE, VIRGINIE GINET, ALEXANDRE JEANTHON, MARIE IACOVIELLO, ALAIN SOLAZZI, DOMINIQUE ALLIBERT, PIERRE FABRE, MARTINE HENON, THIBAUT DEMARIA, MURIEL ANDRE, OLIVIER QUADERI, BRIGITTE CORDARO-ROUY, JEAN-CHARLES FIARD, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, STEPHANE POULAIN, ANNIE MOUTHIER, JOËL BOUC.

POUVOIRS : DAVID FERNANDEZ A DAVID THUILLIER, JEAN-CLAUDE CHIARINI A FRANCOISE WELLER, CHARLOTTE GALMICHE A MARIE SEDANO

Délibération n°

N° D2026-70

Objet

DEMANDE D'UNE AIDE FINANCIERE AUPRES DU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'AIDE AUX EQUIPEMENTS POUR LA SECURITE PUBLIQUE : REMPLACEMENT DE CAMERAS DE VIDEOPROTECTION

Exposé des motifs :

La vidéo protection est essentielle à la sécurité du quotidien des administrés Venellois et des usagers. Depuis 2011, date de l'installation du système de vidéoprotection et du centre de supervision urbain sur la commune de Venelles, le dispositif a pu prouver son efficacité sur de nombreuses interventions et dissuader nombre de méfaits. Ce système évolutif s'adapte au contexte mais les plus anciens de ses dispositifs sont cependant à renouveler pour conserver une efficacité optimale.

Pour 2026, la Mairie de Venelles axe sa demande sur l'acquisition de cinq caméras de vidéoprotection en remplacement de cinq caméras de vidéoprotection désormais obsolètes.

Le coût estimatif de cette acquisition est de 14 974,64 € HT.

Considérant que le Département peut participer au financement de cette opération via l'aide aux équipements pour la sécurité publique.

Le plan de financement envisagé est le suivant :

Montant des dépenses : 14 974,64 € HT
Financement Département (30 %) : 4 492,39 € HT
Financement Région (50 %) : 7 487,33 € HT
Part à la charge de la commune (20 %) : 2 994,92 € HT

Visas:

Où l'exposé des motifs rapporté ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L.223-1 à L.223-9, R.223-1 à R.223-2 du Code de la sécurité Intérieure (CSI) (Lutte contre le terrorisme et les atteintes aux intérêts fondamentaux de la nation)
Vu les Articles L.251-1 à L.255-1, R.251-1 à 254-2 du CSI (dispositions générales).

Le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** le plan de financement de cette opération,
- **DE SOLLICITER** l'aide du Département au titre de l'aide aux équipements pour la sécurité publique.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

ADOpte A LA MAJORITE

27 VOIX POUR : ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, BERNARD ROUBY, MARIE SEDANO, DAVID THULLIER, MARIE-ANNICK AUPEIX, PHILIPPE PIERRE, VALERIE BUSSO, NICOLAS CONRAD, SYLVIE ANDRE, DAVID FERNANDEZ, VIRGINIE GINET, ALEXANDRE JEANTHON, MARIE IACOVIELLO, ALAIN SOLAZZI, DOMINIQUE ALLIBERT, PIERRE FABRE, MARTINE HENON, THIBAUT DEMARIA, MURIEL ANDRE, OLIVIER QUADERI, BRIGITTE CORDARO-ROUY, JEAN-CHARLES FIARD, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, JEAN-CLAUDE CHIARINI, CHARLOTTE GALMICHE, STEPHANE POULAIN.

02 VOIX CONTRE : ANNIE MOUTHIER, JOËL BOUC

Le Maire de Venelles,

Arnaud MERCIER



Certifié affiché du au
Le directeur général des services,
Philippe SANMARTIN

Accusé de réception en préfecture
013-211301130-20260414-DM2026_0070-DE
Date de réception préfecture : 17/04/2026